



AES / AMP

Dès que possible

Contrat de Travail Temporaire 35h/sem

Description du poste

Votre métier consistera à vivre au quotidien avec 6 enfants ou jeunes confiés dans le cadre de notre mission de protection de l'enfance.

Profil recherché

Diplôme éducateur spécialisé ou équivalent 1 ère expériences dans la protection de l'enfance ou équivalent

Missions

Sous l'autorité de l'équipe de direction et d'encadrement, avec l'appui de professionnels qualifiés et diplômés (psychologues, appuis éducatifs, appuis comptables, appuis logistiques...) et en collaboration active avec les autres professionnels de l'équipe : - Vous élaborez un accueil individuel et personnalisé pour chaque enfant ou jeune, par l'accompagnement de son parcours de formation scolaire, professionnel et citoyen, sans oublier le lien avec sa famille. - Vous favorisez l'insertion sociale des enfants et leur inclusion via leur participation à des activités, à des loisirs. - Vous participez à l'organisation du lieu de vie : gestion du temps (scolarité, travail, loisirs, vie commune...) et du budget (alimentation, loisirs, habillement, transports...). - Vous veillez à la bonne tenue du logement : décoration, ameublement, petites réparations... Comme à la maison, on vous dit! Bref, vous créez et animez les conditions de vie familiales et bienveillantes nécessaires pour permettre à chacun de trouver épanouissement et stabilité ! Ici, vous pourrez vraiment « faire avec » chaque enfant ou jeune, en vous adaptant à ses capacités d'apprentissage, à son cheminement, à son histoire de vie, pour l'aider à avancer vers demain. Venez, vous investir auprès des jeunes, partager votre expérience de vie, vos passions, vos loisirs. Offrez leur de beaux souvenirs d'enfance, des fêtes d'anniversaire inoubliables, des (petites) bêtises avec les copains, une histoire le soir pour faire de beaux rêves, les soirées foot, refaire le monde avec les ados

Établissement

Lieux de vie AIJ Chemillé 2

92 rue nationale

Chemillé-en-Anjou (49120)

Association : APIJ

Horaires

Les informations ne sont pas renseignées.

Travail de nuit : oui

Informations complémentaires

- Permis B obligatoire